

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

*Réf.
Composition de l'assemblée : Madame Martine Payfa, Bourgmestre-Présidente, Mesdames & Messieurs Xavier Baeselen, Véronique Wyffels, Anne Depuydt, Annemie Vermeulen, Tristan Roberti, Philippe Desprez, Echevines et Echevins.
Mesdames et Messieurs José Stienlet, Alain Wiard, Anne Dirix, Roland Maekelbergh, Jan Verbeke, Guillebert de Fauconval, Jean-Claude Hariga, Corinne Cordy, Fiorenzo Molino, Cécile van Hecke, Christine Ponchon, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Alain Caron, Jeanne Moreau, Claire Laloux, Frédéric Deville, Michel Kutendakana, Membres.
Monsieur Christian Van Eetvelde, Secrétaire communal.
Excusé(s) : Monsieur de Fauconval et Madame Ponchon, membres.*

SEANCE PUBLIQUE DU 15 février 2011

Objet : motion relative au financement par la banque Dexia de colonies de peuplement implantées illégalement en territoire palestinien.

Le Conseil communal,

Considérant la banque Dexia demeure aujourd'hui encore la principale banque des villes et des communes bruxelloises, malgré les nombreux changements intervenus depuis une décennie dans sa composition et son actionariat ;
Considérant que les communes de Belgique détiennent près de 14,7% du capital de la Banque DEXIA sa, via le Holding communal ;
Considérant que cette participation financière autorise la commune de Watermael-Boitsfort à un droit de regard sur la gestion et les choix de la banque Dexia, notamment en ce qui concerne le caractère éthique des crédits accordés ;
Considérant que la banque Dexia détient depuis 2001, 65,31% de Otzar Hashilton Hamekomi (« Trésor du pouvoir local ») devenue Dexia Public Finance ;
Considérant que cette banque est spécialisée dans le financement des communes et des collectivités locales et joue un rôle important d'intermédiaire dans les transferts financiers de l'Etat israélien vers les colonies de peuplement ;
Considérant que la quatrième Convention de Genève de 1949 interdit l'implantation de populations nouvelles dans un territoire conquis suite à un conflit (art. 49,) ce qui fonde la condamnation des colonies israéliennes par l'ONU ;
Considérant que l'Union Européenne a rappelé à maintes reprises, notamment en août 1998, qu'elle considère l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés comme illégale et contraire au droit ;
Considérant que malgré l'annonce publique par Dexia-Israël le 31 décembre 2009 de ne plus accorder de financement aux implantations juives en cis-Jordanie, il est prouvé que le soutien aux colonies existantes se poursuit.
Considérant en outre que cette décision ne concerne pas la partie occupée de Jérusalem-Est ;
Constatant que, ce faisant, Dexia subsidie l'implantation en territoire palestinien de colonies de peuplement qui sont illégales en regard du droit international et en opposition flagrante avec les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les résolutions 242, 466 et 478 qui condamnent l'établissement de populations en territoire occupé ainsi que l'annexion de Jérusalem Est ;
Par 18 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions ;

Dénonce

- le soutien financier et les crédits accordés par Dexia Public Finance Israël, filiale de Dexia S.A., à l'implantation de populations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ;

Demande

- en urgence *au Holding Communal* de saisir le conseil d'administration de Dexia S.A. afin que celui-ci redéfinisse clairement et publiquement les missions de sa filiale israélienne et mette fin immédiatement au financement même indirect des colonies de peuplement israéliennes en territoire palestinien
- à la Banque DEXIA sa et à ses actionnaires, ainsi qu'à son président, Monsieur Jean-Luc Dehaene de se mettre, dans les plus brefs délais, en conformité avec le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ainsi délibéré en séance,
Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Christian VAN EETVELDE

La Bourgmestre,
Martine PAYFA

Pour extrait conforme,
Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff,

Christian VAN EETVELDE

Véronique WYFFELS